

## RECRUTEMENT ET MAINTIEN EN POSTE DES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

# Rapport du Comité permanent de la défense nationale

Le président

L'hon. Maxime Bernier, c.p., député

MARS 2010 40° LÉGISLATURE, 3° SESSION



Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943 Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757 publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca

http://publications.gc.ca

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

# RECRUTEMENT ET MAINTIEN EN POSTE DES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

# Rapport du Comité permanent de la défense nationale

Le président

L'hon. Maxime Bernier c.p., député

MARS 2010 40° LÉGISLATURE, 3° SESSION

### COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

#### **PRÉSIDENT**

L'hon. Maxime Bernier, c.p., député

#### VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Bryon Wilfert, c.p., député Claude Bachand, député

#### **MEMBRES**

Ray Boughen, député

L'hon. Ujjal Dosanjh, c.p.,

député

Jack Harris, député

L'hon. Keith Martin, c.p.,

député

LaVar Payne, député

Peter Braid, député

Cheryl Gallant, députée

Laurie Hawn, député Pascal-Pierre Paillé,

député

#### **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

L'hon. Anita Neville, c.p., députée

#### **GREFFIER DU COMITÉ**

Paul Cardegna

#### **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

Service d'information et de recherche parlementaires

Wolfgang Koerner, Melissa Radford

## LE COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

a l'honneur de présenter son

#### **DEUXIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le recrutement et le maintien en poste des membres des Forces canadiennes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

En raison du rythme élevé des opérations et des pressions exercées sur les hommes et les femmes des Forces canadiennes (FC) au cours des dernières années, notre comité trouvait important de déterminer s'il y a lieu de s'inquiéter pour le recrutement et le maintien de l'effectif. Nous demeurons convaincus que pour continuer de faire efficacement ce qu'on attend d'elles, nos FC auront besoin non seulement d'un effectif suffisant, mais de gens bien entraînés pourvus des aptitudes nécessaires.

Nous partageons entièrement les sentiments exprimés par le chef du personnel militaire, le major-général Semianiw, quand il affirmait que « le personnel des Forces canadiennes est la capacité la plus précieuse de la Défense nationale et [...] constitue, à toutes fins pratiques, une ressource clé dans le succès de la mission de défense<sup>1</sup> ». Il est donc indispensable d'avoir en place un système capable d'attirer les meilleurs et les plus brillants talents et de leur offrir des défis et des perspectives qui les convainquent de rester.

On a rappelé au Comité que les FC avaient traversé des périodes difficiles sur le plan du personnel. Les réductions importantes de l'effectif effectuées dans les années 1990, en pleine période de réduction du déficit et de compressions budgétaires, ont laissé des traces. Les FC ne comptaient plus qu'environ 55 000 militaires en 1999, année où les opérations ont commencé à se multiplier, ajoutant au fardeau de nos militaires<sup>2</sup>. La situation s'est nettement améliorée depuis. D'abord, dans le budget de 2005-2006, le gouvernement a annoncé son intention d'augmenter de 13 000 hommes et femmes l'effectif de la Force régulière, et de 10 000 celui de la Force de réserve. Ces augmentations, dont on avait déjà établi l'ampleur en 2004, auraient porté à environ 75 000 l'effectif total de la Force régulière et à 35 000 celui de la Première réserve (personnel rémunéré). Le gouvernement a cependant dû corriger le tir et reporter à 2006-2007 l'expansion des Forces armées. En outre, il s'est fixé des objectifs d'expansion un peu plus modestes, consistant à doter la Force régulière et la Première réserve d'un effectif rémunéré de 68 000 et de 26 000 membres respectivement d'ici la fin de l'année financière 2011-2012<sup>3</sup>. Puis, en 2008, dans sa Stratégie de défense Le Canada d'abord, le gouvernement s'est engagé à accroître le nombre de ses militaires,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ministère de la Défense nationale, *Publication interarmées des Forces canadiennes (PIFC) 1.0 Doctrine de la gestion du personnel militaire*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, juin 2008, p. V.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Major-général Semianiw, *Recrutement, attrition et rétention du personnel au sein des Forces canadiennes,* remarques préliminaires, Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes, 26 novembre 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ministère de la Défense nationale, *Rapport sur le rendement 2006-2007*, p. 13.

à 70 000 dans la Force régulière et 30 000 dans la Réserve, pour 2027-2028. Les Forces canadiennes disposeraient alors d'un effectif total de 100 000 membres<sup>4</sup>.

Dans son témoignage devant le Comité, le général Semianiw a fait savoir que le recrutement va bon train au sein des FC et qu'on devrait atteindre l'objectif de 68 000 membres de la Force régulière. Celle-ci compte actuellement 67 350 membres. La baisse de près de deux points de pourcentage, à 5,1 %, du taux d'attrition volontaire facilite évidemment les choses. Inutile de dire que cette réduction du taux d'attrition soulage les systèmes de recrutement et d'entraînement; la pression de recruter des membres en grand nombre s'est un peu relâchée et les nouveaux membres ne quittent pas pendant l'entraînement autant qu'avant.

La crise économique en a peut-être dissuadé plus d'un de laisser les FC, mais le Comité estime que les programmes mis en place par les FC ont eu une incidence semblable, voire même encore plus grande. Nous nous réjouissons donc de la mise en œuvre d'une stratégie de maintien de l'effectif dans l'ensemble des FC. Les changements au niveau de l'entraînement, dont les nouvelles méthodes pour aider les jeunes recrues à absorber le choc initial de la vie militaire, semblent prometteurs. En outre, selon le général Semianiw, « nous (les FC) encourageons notre personnel de longue date à rester des nôtres [...] en nous attaquant aux facteurs de mécontentement de la vie militaire comme la reconnaissance des personnes, les conditions de service, la conciliation travail-vie, et beaucoup d'autres<sup>5</sup> ». On réussit mieux également à recruter des gens compétents pour les métiers spécialisés.

Malgré les progrès accomplis, il y a encore des obstacles structurels à long terme qu'il sera difficile à surmonter. Au dire de M. Karol Wenek, directeur général du personnel militaire, le profil démographique des FC rend particulièrement inquiétante la perte de gestionnaires de haut rang. Les FC comptent une vaste cohorte de jeunes, et aussi une vaste cohorte de gens ayant beaucoup d'années de service, mais les militaires parvenus à mi-carrière se font moins nombreux. Or, c'est parmi eux que se recruteront les futurs chefs des Forces canadiennes. Il est donc impératif de limiter autant que possible l'attrition dans leurs rangs. M. Wenek a aussi souligné le fait que les familles à deux revenus sont devenues la norme de nos jours, et puisque les familles des militaires doivent souvent déménager, il est difficile pour le conjoint ou la

2

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ministère de la Défense nationale, Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2008, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Général Semianiw, Remarques préliminaires, 26 novembre 2009.

conjointe de se trouver un emploi et de le conserver. C'est une situation particulièrement problématique pour les membres des FC qui arrivent à mi-carrière et qui ont des enfants à l'école et un conjoint ou une conjointe qui veut poursuivre sa propre carrière. C'est de leurs rangs, répétons-le, que sortiront les chefs de demain et ils représentent une denrée essentielle à long terme pour les FC<sup>6</sup>. Voilà pourquoi celles-ci s'efforcent de concevoir des profils de carrière régionaux qui permettraient aux gens de passer la majeure partie de leur carrière dans la même région. Le Comité se réjouit de cette initiative.

À la lumière de ce qu'il a appris au cours de son étude sur le recrutement et le maintien de l'effectif au sein des Forces canadiennes, le Comité conclut que, de façon générale, les choses vont bien et la situation s'est beaucoup améliorée sous ce rapport au fil des ans. Il reste cependant des problèmes à régler et il y en aura certainement d'autres qui feront surface, d'où l'importance pour les FC de poursuivre leurs efforts en vue de se doter de pratiques efficaces et innovatrices. Le Comité continuera pour sa part d'effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer que c'est bien ce qu'elles font.

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> *Témoignages*, 26 novembre 2009 (0925).

## ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
40° législature, 2° session		
Ministère de la Défense nationale	2009/11/26	41
Cmdre Daniel MacKeigan, commandant, Groupe du recrutement des Forces canadiennes		
Mgén W. Semianiw, chef du personnel militaire		
Karol Wenek, directeur général, personnel militaire		
Réserve 2000 Québec	2009/12/01	42
Col (à la retraite) Marcel Belleau, vice-président		
Mgén (à la retraite) Frédéric Mariage, président		

## ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

### Organisations et individus

### 40<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session

ministère de la Défense nationale

Réserve 2000 Québec

### **DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT**

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (séances nos  $40^e$  législature,  $3^e$  session : séance  $n^o 5$ ;  $40^e$  législature,  $2^e$  session : séances  $n^{os} 41$  et 42) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Maxime Bernier, c.p., député